

Un excédent de plus de 50 millions

Date : 28 juillet 2015

A l'échelon du département, les collectivités territoriales ont pris l'habitude de nous apitoyer sur l'augmentation des dépenses de solidarité en même temps que sur la baisse des dotations de l'Etat : un terrible effet de ciseau...

Il n'empêche qu'en Brétilie, l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 qui vient d'être publié dépasse encore les 50 millions d'euros, ce qui représente de l'ordre de 50 euros par habitant, ou encore de l'ordre de 100 euros par foyer fiscal... et que cet excédent de fonctionnement est à plus de 90 % affecté à des opérations d'investissement (contre 75 % en 2013, 52 % en 2012, 90 % en 2011).

J'y vois matière à réflexion...

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISE,
INSTITUT EN SANTE AGRO-ENVIRONNEMENT, BIOAGROPOLIS, BIOAGROPOLIS
IMMOBILIERE ET PARC DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission,
Et après en avoir délibéré dans la séance du 25 juin 2015,

DECIDE :

1) Pour le budget principal

- **d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 51 594 661,05 € comme suit :**
 - 47 167 646,95 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - 4 427 014,10 € en excédents de fonctionnement reportés.
- **d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2015 :**
 - 47 167 646,95 € en recettes d'investissement au chapitre 1068,
 - 4 427 014,10 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.